

## **CONTRIBUTION THEME B FICHE 5**

### **RESPECTER LES DROITS ET LA PROFESSIONALITE DES PERSONNELS AESH**

**Catherine SOARES, AESH, Secrétaire de catégorie du SNES-FSU, Unité et Action**

**Aurélia SARRASIN, Secrétaire nationale du SNES-FSU, secteur Catégories, Unité et Action**

Les AESH voient d'année en année leurs conditions de travail se dégrader. Les abus de la mutualisation ont renforcé l'effet délétère des PIAL. Le nombre d'élèves accompagnés par des AESH ne cesse d'augmenter, il est courant qu'un·e AESH suive au minimum 4 à 5 élèves sur son emploi du temps, plusieurs élèves dans la même classe, des élèves de niveau et handicap très différents, sur des lieux multiples.

L'adaptabilité, la flexibilité demandée sans aucune compensation, formation, valorisation sont vécues comme une profonde injustice, ce qui entraîne des situations de souffrance professionnelle. Ce malaise est renforcé par une gestion déshumanisée, où la relation de confiance est inexistante. Le respect des missions, de la professionnalité, des droits des AESH est en permanence remis en question par une gestion disparate par les PIAL et les académies. L'administration considérant les AESH comme la variable d'ajustement d'une école inclusive à bas coût sans aucune considération pour les élèves accompagné·es et les personnels.

Les annonces présidentielles à la Conférence Nationale du Handicap de 2023 concernant l'accompagnement humain ont pour seul but la reprise en main par le ministère de l'Éducation nationale aux seules fins d'économies budgétaires.

Le SNES-FSU refuse la création des PAS (Pôle d'appui à la scolarité), comme il refuse le maintien des PIAL. Les PAS se présentent comme une nouvelle structure qui serait en capacité de définir au plus près les besoins des élèves en situation de handicap. Ils deviendraient prescripteurs de l'aide humaine accordée aux élèves en situation de handicap. La MDPH ne serait plus qu'un ultime recours en cas de contestation par les parents. Rien dans le projet de cette structure n'augure une amélioration des conditions de travail des AESH de leur formation initiale ou de leur formation continue. Aucun moyen n'est envisagé pour que les AESH puissent exercer un temps plein composé de missions et obligations réglementaires de service leur permettant d'effectuer des accompagnements à la hauteur d'une école inclusive de qualité.

Le SNES-FSU s'oppose à la création des ARE (Accompagnant·es à la Réussite Éducative) issue de la fusion des missions des AESH et des AED. C'est un retour de 20 ans en arrière totalement aberrant et inadmissible. Les AESH avec le SNES-FSU se sont mobilisé·es à maintes reprises pour obtenir le respect de la spécificité des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Nous n'accepterons pas de les voir balayer d'un revers de main à des fins uniquement comptables.

Le SNES-FSU continuera de porter et défendre ses mandats concernant la professionnalisation des AESH, leur intégration dans un corps de la fonction publique de catégorie B, la reconnaissance de la spécificité des missions, des formations qualifiantes, l'abandon des PAS et des ARE.